

Approbation de la création d'un seuil de compensation
inter-semestriel sur les UE à 7/20 pour la Licence
professionnelle Dermo Cosmétique

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 29 avril 2025

Délibération 2025/04/CFVU – 54

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

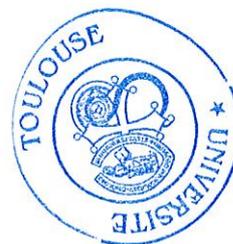
Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 27 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la création d'un seuil de compensation inter-semestriel sur les UE à 7/20 pour la Licence professionnelle Dermo Cosmétique.

Toulouse, le 29 avril 2025

La Présidente

Odile RAUZY



Nombre de membres : 41

Nombre de membres présents ou représentés : 31

Nombre de voix favorables : 31

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Nombre de votes blancs : 0